

Prescriptions graphiques

- Arbre remarquable à protéger (art. L.151-19)
 - Bâtiments remarquables (art. L.151-19)
 - ▲ Cônes de visibilité (art. L.151-19)
 - ▲ Cônes de visibilité - inconstructible (art. L.151-19)
 - Petits patrimoines protégés (art. L.151-19)
 - ★ Changements de destination pour les logements hôteliers et touristiques et les établissements de restauration
 - Lineaires commerciaux (art. L.151-16)
 - Haies et talus protégés (art. L.151-23)
 - Mur d'intérêt patrimonial protégé (art. L.151-19)
 - Alignement ligne de référence
 - Alignements d'arbres à protéger (art. L.151-23)
 - Cheminement doux à créer ou à conserver (art. L.151-38)
 - Linéaire préservation de l'habitat
 - Limites de zones humides
 - Espaces proches du rivage (art. L. 121-13)
- Espaces Boisés Classes à protéger (art. L.113-1)
 - Espace Boisé Classe à créer (art. L.113-1)
 - Patrimoine paysager (art. L.151-19)
 - Bandes paysagères (art. L.151-19)
 - Emplacement réservé (art. L.151-41)
 - Orientation d'Aménagement et de Programmation (art. L.151-7)
 - Périmètres de centralité commerciale (art. L.151-16)
 - Zones Non Aedificandi (art. R.151-31)
 - Périmètre de gel (art. L.151-41)
 - Servitude de mité sociale (art. L.151-41)
 - Zone de présomption de prescription archéologique
 - Zones humides protégées (art. L.121-123)
 - Submersion marine : zone de dissipation de l'énergie à l'arrière du système de protection
 - Submersion marine : aléa fort
 - Submersion marine : aléa moyen
 - Submersion marine : aléa futur
- Lignes de référence dugabart

Zonage

- Zones Urbaines
 - Zones Agricoles
 - Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limité
- Zones Urbaines et A Urbaniser
 - Zones d'Activités
 - Zone A Urbaniser à long terme

Éléments de description des différentes zones

- UA : Zone urbaine centrale
UAp : Zone urbaine centrale à valeur patrimoniale
UB : Zone urbaine de banlieue
UBd1, UBd2, UBd3 : Zones urbaines de Dinan
UBd4 : Zone urbaine de Dinan liée à la présence de colifidis
UCA, UCb : Zone urbaine pavillonnaire
UCsc : Zone urbaine de Saint-Cast le Gault en front de mer
UCsd : Zone urbaine pavillonnaire de Sables-d'Or les pins
Uy1, Uy2, Uy3 : Zone urbaine à vocation d'activité
Uyc : Zone urbaine à vocation commerciale
Ue : Zone urbaine à vocation d'équipement
Uf : Zone urbaine à vocation touristique
Uz : Zone urbaine concernée par une procédure de ZAC
Upzo : Zone urbaine concernée par la présence d'une OAP valant règlement
- N : Zone naturelle générale
NF : Zone naturelle liée aux exploitations sylvoéolées
Npc : Zone naturelle liée à la protection des captages d'eau potable
Ne : Zone naturelle liée à l'exploitation de carrières
Ng : Zone naturelle liée à la présence d'un golf
Ngr : Zone naturelle liée à une aire d'accueil des gens du voyage
Nf : Zone naturelle liée à une activité touristique
Nio : Zone naturelle liée à des espèces de bois
Nj : Zone naturelle liée à des espèces de nature en ville à préserver
Nes : Zone naturelle liée à l'implantation de dispositifs visant à produire de l'énergie solaire
- A : Zone agricole générale
Aa : Zone agricole inconstructible
Ay : Zone agricole liée aux activités isolées
Ace : Zone agricole liée à une activité de centre-équestre
- 1AUH1, 1AUH2, 1AUH3 : Zone à urbaniser à vocation habitat d'habitat
1AUy1, 1AUy2, 1AUy3, 1AUy4 : Zone à urbaniser à vocation commerciale
1AUe : Zone à urbaniser à vocation d'équipement
1AUf : Zone à urbaniser à vocation touristique
2AUH : Zone à urbaniser à long terme à vocation habitat
2AUy : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activité
2AUe : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'équipement
2AUf : Zone à urbaniser à long terme à vocation touristique
- Zonages spécifiques liés aux communes littorales
Nl : Zone naturelle
Nlm : Zone naturelle liée au zonage en mer
Nf : Zone naturelle liée aux espaces remarquables
NfM : Zone naturelle liée à une vocation portuaire
Nca : Zone naturelle liée à la présence de calées d'accès à l'eau
Nef : Zone naturelle liée à la présence d'équipements
NfT : Zone naturelle liée à une activité touristique
NfL : Zone naturelle liée à la présence d'un golf
NfN : Zone naturelle liée à la création d'un hameau nouveau intégré à l'environnement
- Al : Zone agricole
Ao : Zone agricole liée aux activités condycibles
Ayl : Zone agricole liée aux activités isolées
Ace : Zone agricole liée à une activité de centre-équestre
- Indices de zonage spécifiques :
(B) : Zone concernée par un PPRI
(P) : Zone concernée par un périmètre de protection de captage d'eau potable

Liste des emplacements réservés

N°	Vocation	Commune	Destinataire	Superficie (m²)
53	Varie	Evran	Commune	772
59	Liaison douce	Evran	Commune	707
136	Équipement	Le Quou	Commune	417
137	Équipement	Le Quou	Commune	5538
138	Liaison douce	Le Quou	Commune	185
261	Liaison douce	Saint-André-des-Eaux	Commune	229
262	Varie	Saint-André-des-Eaux	Commune	385
352	Liaison douce	Trékmel, Le Quou	Commune	270
355	Liaison douce	Trékmel, Le Quou	Commune	612
356	Liaison douce	Trékmel, Le Quou	Commune	1363
357	Liaison douce	Trékmel, Le Quou	Commune	443

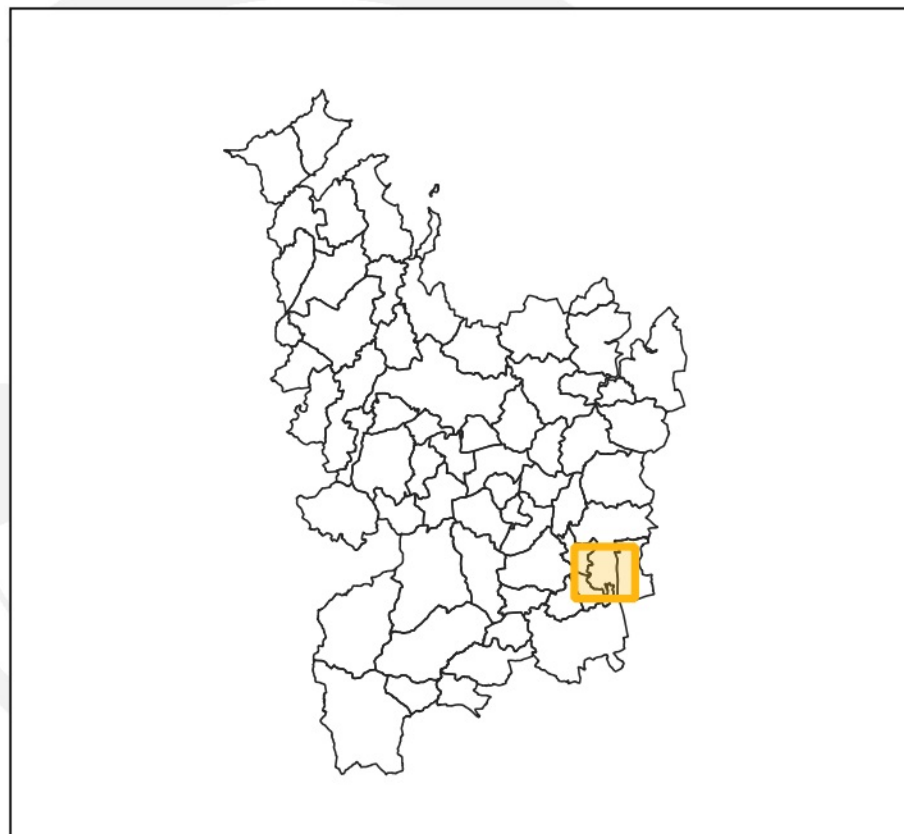


DINAN
AGGLOMÉRATION

PLAN
LOCAL
URBANISME
INTERCOMMUNAL

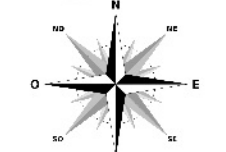
Règlement graphique

Evran Sud



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communaute

Anné : 2019/2019 Agglomération : 2019/2020



Echelle 1:5000ème